



Rapport de la Décision Modificative N°1

2025

Bureau municipal du 15 septembre 2025
Conseil municipal du 8 octobre 2025

Il est soumis à votre examen le projet de Décision Modificative N°1 2025.

Le vote de la décision modificative N°1 (DM1) permet d'ajuster les inscriptions prévisionnelles du budget primitif, tant en fonctionnement qu'en investissement, en dépenses et en recettes. Il intègre ainsi les ajustements de dépenses et de recettes au regard de ce qui sera réalisé sur l'année et des notifications reçues.

Les propositions d'ajustements de crédits pour la DM1 2025 se résument de la façon suivante hors virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement:

- Une hausse des recettes de fonctionnement de 1,59M€,
- Une hausse des recettes d'investissement de 0,45M€ hors emprunt,
- Une hausse des dépenses de fonctionnement de 0,09M€,
- Une baisse des dépenses d'investissement, à hauteur de 1,41M€.

A noter qu'après virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement le besoin d'emprunt nouveau diminue de 3,36 M€.

Ainsi, les principales évolutions présentées constituent des ajustements qui confortent la prévision réalisée au moment de l'élaboration du budget primitif consolidée lors du Budget Supplémentaire.

Table des matières

Décision Modificative N°1 2025.....	4
I. La section de fonctionnement, excédentaire, permet d'abonder la section d'investissement.....	5
a) Les recettes réelles de fonctionnement recouvrées sur l'année devraient être plus importantes que leur prévision initiale.....	5
b) Les dépenses de fonctionnement supplémentaires sont portées par les chapitres 011 – 65 - 012.....	7
II. En investissement, la Décision Modificative anticipe une réalisation importante des acquisitions foncières, une diminution des dépenses d'équipement et acte une nouvelle diminution de l'emprunt nouveau de la collectivité.....	10
a) La prévision de réalisation des dépenses d'investissement s'élève à 102 %.....	10
b) La nouvelle proposition de recettes d'investissement permet de diminuer l'emprunt d'environ 3,36 M€.....	12
c) L'autofinancement augmente à la Décision Modificative N°1 et l'ajustement de l'emprunt améliore la capacité de désendettement.....	13

Décision Modificative N°1 2025

Pour rappel, le budget primitif et le budget supplémentaire pour l'année 2025 s'équilibrent à hauteur de 275 211 532,65 € se répartissant de la manière suivante

LIBELLES	BP 2025	BS 2025	BP + BS 2025
Fonctionnement	140 667 607,79 €	23 015 303,97 €	163 682 911,76 €
Investissement	83 763 824,08 €	27 764 796,81 €	111 528 620,89 €
Total du budget	224 431 431,87	50 780 100,78	275 211 532,65 €

La DM1 porte de nouvelles inscriptions en fonctionnement et en investissement.

En ce sens, la DM1 s'équilibre globalement à hauteur de 187,32K€ se répartissant comme suit :

Budget cumulé en €	DM1 2025
Fonctionnement	1 593 630,19 €
Investissement	- 1 406 307,59 €
Budget cumulé	187 322,60 €

Le tableau ci-après présente le détail des équilibres de la DM1 2025. Les différents éléments sont explicités dans la suite du rapport.

Bilan en €	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Fonctionnement	85 769 €	1 593 630,19 €
023 Virement à la section d'investissement	1 507 861,19 €	
Total	1 593 630,19 €	1 593 630,19 €
INVESTISSEMENT		
Investissement	- 1 406 307,59 €	449 271,68 €
021 Virement de la section de fonctionnement		1 507 861,19 €
Équilibre en emprunt		-3 363 440,46 €
Total	- 1 406 307,59 €	- 1 406 307,59 €

I. La section de fonctionnement, excédentaire, permet d'abonder la section d'investissement

a) Les recettes réelles de fonctionnement recouvrées sur l'année devraient être plus importantes que leur prévision initiale

Les recettes impactées sont les dotations (74), les autres produits de gestion courante (75), les atténuations de charge (013), les produits des services et du domaine (70), les impôts et taxes (73) et les produits exceptionnels (77).

La DM1 2025 prévoit un excédent de recettes réelles de fonctionnement par rapport à ce qui avait été prévu au budget primitif et au budget supplémentaire. Le montant total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 142 129 310,70 € pour une prévision initiale, au BP, à hauteur de 140 320 298,68 €.

Le tableau ci-après détaille les ajustements effectués à la DM1 2025.

Recettes de fonctionnement en €	BP 2025	BS 2025	DM1 2025	Total BP+BS+DM1	BS+BP+DM1/BP
013 ATTÉNUATIONS DE CHARGES	311 000	0	225 000	536 000	172 %
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	10 121 464	630 000	62 736	10 814 200	107 %
73 IMPÔTS ET TAXES	94 662 627,27	- 1 326 628,27	36 893	93 372 892	99 %
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	33 903 991	863 504	806 935,13	35 574 430,13	105 %
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 279 383,41	148 494	353 300	1 781 177,41	139 %
Total Recettes de gestion des services	140 278 465,68	315 369,73	1 484 864,13	142 078 699,54	101 %
76 PRODUITS FINANCIERS	29 833	0	0	29 833	100 %
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 000	- 2 000	10 778,16	20 778,16	173 %
Total Recettes Réelles de Fonctionnement	140 320 298,68	313 369,73	1 495 642,29	142 129 310,70	101%

Ces augmentations ou nouvelles inscriptions correspondent :

Pour le chapitre 013 :

- au montant de la participation des agents de la ville pour l'acquisition et le déploiement de titres restaurants : 45 % de la valeur faciale du montant des titres restaurants acquis et distribués estimés à un montant de 100 000 € pour l'année 2025.
- à la dynamique des recettes de remboursements :
 - sur rémunérations et charges de sécurité sociale et de prévoyance du personnel effectués par les organismes sociaux .
 - et en provenance du personnel (charges locatives,...).

Pour le chapitre 70 :

- à l'augmentation des recettes liées à la hausse de l'activité de soins dentaires prodigués par les CMS de la ville pour 50K€ ;
- à la passation d'une nouvelle convention de partenariat entre la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé et la Maison Sport Santé (CPTS) de la Commune visant à renforcer l'offre « sport-santé » du territoire avec une augmentation de 3,5K€ du soutien financier apporté ;
- à la hausse des inscriptions pour les animations sportives municipales à hauteur de 5K€ ;
- au maintien dans les lieux des entreprises situées au 16 rue Serpente au-delà de la date de cession prévisionnelle pour 5K€ ;
- des remboursements de taxe foncière pour 4K€ ;
- à l'ajustement à la baisse de -5K€ du remboursement par la Caisse des Écoles à la Ville des dépenses de personnel supportées par la ville qui relèvent exclusivement du Projet de Réussite Éducative (PRE) du fait de la consolidation de l'évaluation.

Pour le chapitre 73 : La notification du Fonds de solidarité des Communes d'Île de France (FSRIF) est supérieur de 37K€ au montant budgété.

Pour le Chapitre 74 :

- Les compensations d'exonérations de la Taxe Foncière augmentent, pour leur part, de 86,4K€ conformément aux notifications de l'État ;
- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) Fonctionnement augmente de 19,6K€ par rapport au montant inscrit au budget conformément aux notifications de l'État ;
- La Commune de Villiers-sur-Marne s'est retiré du dispositif de Service d'Accueil Médical Initial (SAMI) - qui a pour objet d'assurer la permanence et la continuité des soins pour la population des communes adhérentes - auquel elle participait au prorata de sa population ce qui représente un manque à gagner de 16K€ ;
- Les subventions de fonctionnement :
 - relatives à la culture, diminuent de 9K€ suite à la consolidation du programme d'actions subventionné (inscription par erreur d'une subvention au BP 2025) ;
 - relatives à la Jeunesse augmentent de 6K€ du fait d'une subvention accordée par Paris Est Marne et Bois ;
 - relatives au sport, augmentent de 25,3K€ du fait du soutien accordé par l'Agence régionale de Santé aux projets portés par la maison Sport santé de Champigny-sur-Marne ;
 - relatives à l'enseignement : la commune s'est vue attribuer une subvention supplémentaire, dans le cadre de la politique de la ville, de 58K€, pour le programme Cités Éducatives dont l'objet est l'accompagnement des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires ;
 - Enfin, la Dotation Politique de la Ville (DPV) est accordée à hauteur de 641,2K€ pour les requalifications de la rue Alexandre Fourny, de la rue de l'Union et de la rue Marcel et Georgette Sembat.

Pour le chapitre 75 :

- le montant estimatif des loyers et charges dus par les occupants du patrimoine communal augmente de 82K€ du fait de l'installation de nouveaux locataires (professionnels de santé à la pépinière médical, nouvelles entreprises) ou du maintien dans les lieux de locataires (entreprises situées dans les locaux du 16 rue serpente);
- La commune bénéficie d'avoirs de facture pour un montant qui s'élève à 272K€. Cette recette est par nature difficile à anticiper et son ajustement se base sur les montants effectivement notifiés à la Commune.

Pour le chapitre 77 : un remboursement de taxes foncières du SAF94 pour un montant de 10,78K€.

Pour le chapitre 042, les recettes d'ordre de la section de fonctionnement sont inscrites pour un montant de 97 987,90 €

Ces recettes concernent uniquement des opérations d'ordre entre les sections. Il s'agit d'opérations comptables qui concernent l'amortissement des subventions reçues par la Commune et les reprises sur provisions pour litiges et contentieux. La même somme est inscrite en dépenses d'ordre de la section d'investissement.

b) Les dépenses de fonctionnement supplémentaires sont portées par les chapitres 011 – 65 - 012

La Décision Modificative N°1 ajuste le montant des dépenses réelles de fonctionnement. Le tableau ci-après détaille les ajustements.

Dépenses de fonctionnement	BP 2025	BS 2025	DM1 2025	Total BP+BS + DM1	BS+BP+DM 1/BP
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	30 531 657	121 399	455 773	31 108 829	102 %
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	76 008 200	100 000	10 000	76 118 200	100 %
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 998 715	0	0	1 998 715	100 %
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 735 925	182 900	69 996	10 988 821	102 %
Total Dépenses de gestion des services	119 274 497	404 299	535 769	120 214 565	101 %
66 CHARGES FINANCIERES	3 052 434	0	- 450 000	2 602 434	85 %
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	100 000	0	0	100 000	100 %
Total Dépenses Réelles de Fonctionnement	122 426 931	404 299	85 769	122 916 999	100 %

Pour le chapitre 011, dans le détail, l'augmentation correspond principalement :

- Pour le service Parc Automobile, à un montant de 270K€ comprenant :
 - l'abondement à hauteur de 20K€ des crédits alloués à la fourniture de carburant GPL du fait du renforcement de la flotte de véhicules de nettoyage et des consommations consécutives ;
 - La prestation de location de cars avec chauffeurs pour 250K€ du fait d'une correction à la hausse de l'évaluation des besoins à isopérimètre, accentuée par la difficulté de recrutement sur ces fonctions, la diminution temporaire du parc de matériel (1 autocar en cours d'acquisition), l'indisponibilité d'une partie des matériels pour des réparations lourdes ;
- Pour le service Voirie à un montant de 100K€ relatif à l'entretien des tapis de voirie ;
- Pour la Direction des Finances, à un montant de 58,42K€ comprenant :
 - Un montant de 45,62K€ relatif à l'accompagnement de la ville pour déployer les outils et l'organisation nécessaires pour travailler sur le Budget Vert de la Commune et dépasser l'obligation réglementaire de l'annexe environnementale pour en faire un levier de transformation écologique ;
 - Pour le Service Commande Publique, à un montant de 12,8K€ relatif à un ajustement des besoins pour les annonces et insertions des mises en concurrence.

Pour le chapitre 012, l'augmentation de 10K€ correspond au recours à des intermittents techniciens pour la Culture afin de pallier les besoins en personnel pendant la période de carence qui précède le recrutement d'un technicien.

Pour le chapitre 65, l'augmentation correspond :

- A l'abondement de la subvention d'équilibre du CCAS pour un montant de 261K€ ;
- Pour la Direction des Finances, à une augmentation de 85,91K€ comprenant :
 - un ajustement à hauteur de 63,60K€ des montants dédiés aux admissions en non valeur pour créances irrécouvrables ;
 - un ajustement à hauteur de 22,30K€ des montants dédiés aux créances éteintes.

A noter que 88 % des créances admises en non valeur correspondent à des exercices budgétaires antérieurs à 2021.

- A une diminution de 276,91K€ des indemnités d'éviction prévues par les Affaires Foncières du fait d'un ajustement de la programmation des acquisitions et de la négociation de montants d'indemnités inférieurs aux prévisions.

Pour le chapitre 66, la diminution de 450K€ correspond à un ajustement du montant des intérêts d'emprunts du fait, d'une part, d'une évolution contenue des taux d'intérêts des emprunts à taux variables et, d'autre part, de la diminution des montants empruntés.

Ainsi, au global, la section de fonctionnement dégage un excédent de 1 507 861,19 € qui abonde la section d'investissement.

II. En investissement, la Décision Modificative anticipe une réalisation importante des acquisitions foncières, une diminution des dépenses d'équipement et acte une nouvelle diminution de l'emprunt nouveau de la collectivité

a) La prévision de réalisation des dépenses réelles d'investissement s'élève à 102 %.

Le tableau ci-après présente le détail par chapitre des crédits ajoutés ou retirés à l'occasion de la Décision Modificative N°1 sur les dépenses réelles d'investissement.

Dépenses d'investissement	BP 2025	BS 2025	DM1 2025	Total BP+BS+DM1	BP + BS+ DM1/ BP
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (avec opérations)	2 921 600	55 000	- 302 262,49	2 674 337,51	92 %
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	2 558 733,40	0	0	2 558 733,40	100 %
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (avec opérations)	35 141 176,57	2 495 223	1 505 282	39 141 681,57	111 %
23 IMMOBILISATIONS EN COURS (avec opérations)	28 610 000	513 916	- 2 737 000	26 386 916	92 %
45 TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE	80 000	0	0	80 000	100 %
Total Dépenses d'équipements	69 311 509,97	3 064 139	- 1 533 980,49	70 841 668,48	102 %
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0	18 236	0	18 236	/
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	12 088 005	0	21 685	12 109 690	100 %
26 PARTICIPATIONS ET CREANCES	75 000	0	0	75 000	100 %
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	942 000	0	8 000	950 000	101 %
Total Dépenses Réelles d'Investissement	82 416 514,97	3 082 375	- 1 504 295,49	83 994 594,48	102 %

Pour le chapitre 16 emprunts et dettes assimilés, les dépenses inscrites à la DM1 concernent un ajustement de la prévision des dépôts de garantie à rembourser, pour un montant de 51,68K€ minorés d'un montant de 30K€ correspondant à une diminution de la prévision du capital de la dette à rembourser en 2025.

Pour le chapitre 20 immobilisations incorporelles :

La diminution des dépenses est évaluée à 302,26K€. Les principales évolutions à la hausse et à la baisse des dépenses du chapitre 20 sont les suivantes :

- L'augmentation due à la réinscription sur l'opération 507 (relative au PNRU et de manière spécifique aux études pour le groupe scolaire Solomon) d'un montant de 59K€ de dépenses reportées qui n'avaient pas été correctement imputées ;

- Les diminutions dues :

- pour les opérations bâtementaires, à des ajustements des calendriers de réalisation des études pour le Gymnase d'excellence (-70K€) et pour l'opération 501 relative à la construction de la médiathèque du Haut (-70K€) ;
- pour les opérations de voirie, à des ajustements de calendrier des études de pôle dont la réalisation est notamment corrélée à l'avancement des travaux de la gare de Champigny-Centre dont la Société des Grands Projets (ex Société du Grand Paris) assume la maîtrise d'ouvrage (-221,6K€).

Pour le chapitre 21 immobilisations corporelles, les propositions nouvelles de la DM1 entérinent une augmentation des dépenses de 1,5M€.

Les évolutions à la hausse des dépenses du chapitre 21 s'établissent à 1,7M€ de crédits supplémentaires pour tenir compte de l'accélération du calendrier des acquisitions foncières.

Les diminutions s'établissent à -0,2M€ et concernent l'acquisition des matériels informatiques destinés à la nouvelle médiathèque du centre-ville (opération 503) pour tenir compte du calendrier des travaux. Il est, en effet, préférable de coordonner l'acquisition et le déploiement de ces matériels car leurs délais de garantie courent dès leur livraison et non à leur entrée en service. Par ailleurs, dans le cas d'une acquisition précoce, il serait difficile de les stocker dans des conditions de conservation satisfaisante.

Pour le chapitre 23 immobilisations en cours, la DM1 acte une diminution de crédits de -2,74M€ qui se ventile principalement de la manière suivante :

- Une évolution à la baisse de -3M€ pour la nouvelle médiathèque du centre ville (opération 503) consécutive aux délais de travaux compte tenu de l'ampleur de cette opération. Pour mémoire, avant DM1 un budget total de 20,6M€ était inscrit pour 2025, l'ajustement à la baisse représente donc 14,56 % des crédits disponibles ;
- Une augmentation de 0,35M€ pour les démolitions nécessaires à la construction du nouveau Groupe Scolaire Solomon.

Pour le chapitre 27 autres immobilisations financières, la DM1 prévoit un ajustement à la hausse de 8K€ des dépôts de garantie à rembourser, suite à la consolidation de la prévision.

Pour le chapitre 040 les dépenses d'ordre de la section d'investissement, sont inscrites pour un montant de 97 987,90 €.

Ces dépenses concernent uniquement des opérations d'ordre entre les sections. Il s'agit d'opérations comptables qui concernent l'amortissement des subventions reçues par la Commune et les reprises sur provisions pour litiges et contentieux. La même somme est inscrite en recettes d'ordre de la section de fonctionnement.

b) La nouvelle proposition de recettes d'investissement permet de diminuer l'emprunt d'environ 3,36 M€

Le tableau présente les ajustements effectués à la DM1 2025 en recettes, hors virement de la section de fonctionnement.

Recettes d'investissement	BP 2025	BS 2025	DM1 2025	Total BP + BS + DM1	BP+BS+DM1/BP
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 635 216	0	- 411 113,32	5 224 102,68	93 %
13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT RECUES	7 672 155,40	1 154 846	1 230 285	10 057 286,40	131 %
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 500 000	0	0	1 500 000	100 %
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	986 048	0	2 000	988 048	100 %
024 PRODUITS DES CESSIONS	1 660 000	- 19 000	- 400 900	1 240 100	75 %
45 TRAVAUX EXÉCUTÉS D'OFFICE	80 000	41 648,04	0	121 648,04	152 %
TOTAL RRI HORS EMPRUNT	17 533 419,40	1 177 494,04	420 271,68	19 131 185,12	109 %
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	46 989 727,89	- 25 907 771,41	- 3 334 440,46	17 747 516,02	38 %
TOTAL AVEC AJUSTEMENT EMPRUNT	64 523 147,29	- 24 730 277,37	- 2 914 168,78	36 878 701,14	57 %

Pour le chapitre 10 dotations, fonds divers et réserve, la DM1 intègre une diminution de -0,41M€ consécutive à la notification du FCTVA Investissement qui représente une diminution de 11,31 % de la recette initialement programmée au BP. A noter que si la version finale de la loi de finances 2025 a finalement écarté une baisse du taux de FCTVA ou une restriction de l'assiette éligible, le montant de TVA reversé aux collectivités en 2025 a été limité au montant 2024 ; celles-ci ont donc été privées de la dynamique de la recette ce qui a pour résultat d'écarter les montants qui auraient pu être versés à la Commune.

Pour le chapitre 13 subventions d'investissement, la DM1 enregistre une hausse des subventions d'investissement reçues, en raison d'inscriptions nouvelles à hauteur de 1,23M€ suite à la notification :

- Du montant global des amendes de police pour 0,25M€ supplémentaire, recette affectée par la loi à des opérations d'équipement ;
- De subventions du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) de la Métropole du Grand Paris :

- pour le projet « Désimperméabilisation et végétalisation de 6 rues » d'un montant de 0,48M€ ;
 - pour le projet « Acquisition de véhicules propres » d'un montant de 0,24M€ ;
- Sur le même sujet, d'une subvention de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'acquisition de 14 véhicules à motorisation propre, hybride et électrique d'un montant de 0,27M€ ;

Pour le chapitre 27 autres immobilisations financières la DM1 prévoit, suite à la consolidation de la prévision, un ajustement à la hausse de 2K€ des dépôts de garantie à percevoir ;

Pour le chapitre 024 produit des cessions d'immobilisation, la DM 1 acte une prévision prudente du calendrier des cessions foncières avec une baisse de -0,40M€ au regard, notamment, de la consolidation effective des engagements par les acquéreurs potentiels et des réajustements des délais de signature des actes notariés.

Pour le chapitre 16 emprunts et dettes assimilés, la baisse importante des recettes réelles d'investissement se répartit entre :

- Une augmentation de 29K€ des montants des dépôts et cautionnements reçus ;
- Une diminution de l'emprunt d'équilibre de -3,36M€.

Cette baisse est rendue possible essentiellement grâce au virement de la section de fonctionnement pour 1 507 861,19€ et à l'ajustement des dépenses d'investissement pour 1 406 307,59€ (y compris écritures d'ordre entre sections). Le montant d'emprunt inscrit en 2025 est ainsi porté à 17 716 516,02 € en DM1.

c) L'autofinancement augmente suite à la Décision Modificative N°1 et l'ajustement de l'emprunt améliore la capacité de désendettement

L'autofinancement permet de constater si la collectivité dégage de son exploitation courante (son fonctionnement annuel) suffisamment d'épargne pour à la fois rembourser sa dette et financer une partie de ses investissements. L'épargne brute suite à la Décision Modificative N°1 s'élève ainsi à 42 012 233,84 €.

De même, la diminution de l'emprunt par rapport à ce qui avait été provisionné au budget primitif améliore la capacité de désendettement de la Ville. Pour rappel, elle mesure le ratio entre le capital de la dette restant dû au 31 décembre de l'année N et l'épargne brute. Il s'agit d'une mesure de solvabilité financière exprimée en nombre d'année qui permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, si la collectivité y consacre l'intégralité de son épargne brute. Avec un emprunt de 17,72 M€ et une épargne brute de 42,01 M€, la capacité de désendettement de Champigny serait

donc inférieure à 2,5 ans (le seuil d'alerte étant fixé à 12 ans pour les communes). Pour mémoire, celle-ci s'élevait à 8 années au 31 décembre 2019.

Ainsi, cette Décision Modificative conforte la stabilité des prévisions de l'exercice 2025, l'amélioration de la situation financière de la Ville sur la durée du mandat et confirme l'analyse de la Direction départementale des finances publiques de 2024 qui a mis en avant l'évolution positive des indicateurs financiers de la Ville et les efforts réalisés en matière de maîtrise budgétaire et ce malgré une hausse très nette des investissements.